



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 19 septembre 2011 à 19 heures

Présidence : Monsieur Bernard BOCCARD, Maire

Secrétaire de séance : Madame Frédérique MEYNET

Présents : Mmes et MM. Claude ANTHONIOZ, Elodie BENDOTTI, Jacky BERNARD, Bernard BOCCARD, Corinne BOURDIER, Marie Hélène BRON, Paulette CLERC, Claude CORVI, Claudine DUVILLARD, Sandrine GENTIL, Aurélie GIVONETTI, Sylvie GONNEAU, Jeanne GRANGE, Jean Luc GUYOT, Roland HUISSOUD, Sophie KARPOFF, Frédérique MEYNET, Gérard MEYNET, Chantal ODEYER, Jean PELLOUX, Georgette ROUILLAT, Valentin VESPASIANO et Gérard VUILLEMEY.

Absents excusés et représentés : Antoine BAZIN, Françoise DOUCHANT, Didier ESPOSITO, et Bernard TILLE qui ont respectivement donné pouvoir à Claude CORVI, Jeanne GRANGE, Bernard BOCCARD et Chantal ODEYER.

Absents excusés : Frédérique BOLLON et Christine DALLMAYR

Absents : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 septembre 2011

Lieu : Maison des Sociétés – 49 rue du Clos des Mésanges – 74380 Cranves-Sales

Nombre de conseillers : 29 - **Quorum** : 15 – **Présents** : 23 + 4 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès verbal de la séance du 04 juillet 2011
3. Adoption de l'ordre du jour et des modifications qui y sont apportées
4. Présentation synthétique du plan support du PADD
5. Affaires financières – régie du comité des fêtes – demande de remise gracieuse
6. Subventions 2011 – attribution exceptionnelle au Syndicat d'initiative
7. Intercommunalité – Alpage du Loty – approbation des statuts de la commission syndicale de gestion de l'alpage du Loty
8. Affaires foncières – Acquisition propriété Chapuis – route de la Nussance
9. Affaires foncières – déclassement d'une portion du domaine public située route de la Nussance
10. Affaires foncières – aménagement futur de la voirie route de Lossy – acquisition
11. Personnel communal – approbation du tableau des effectifs
12. Affaires financières – demande de remise des pénalités de retard afférente à la DP 094 10 A 0022-A
13. Intergénération – mise en place de cours informatiques pour les seniors
14. Intercommunalité – renouvellement de la convention relative au financement des armes de la police municipale intercommunale
15. Voies et Réseaux – demande de subvention pour les travaux de sécurisation de la route de Thonon aux abords du centre aéré de La Bergue
16. Patrimoine – propositions d'actions dans le cadre de l'étude la Tourbière de Lossy
17. Subventions 2011 – Travaux de sécurisation de la route de Thonon – Demande de subventions au titre des amendes de police 2010
18. Questions diverses
19. Compte rendu des délégations exercées par le Maire

1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L. 1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame Frédérique MEYNET au poste de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 04 juillet 2011

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 04 juillet 2011

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour joint en annexe de la convocation du 06 septembre 2011, auquel est ajouté, sur demande de **Mme Meynet**, une question diverse relative au projet de liaison autoroutière Findrol-Les Chasseurs

4. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mr le Maire indique que la révision du Plan Local d'urbanisme avance de manière très positive. La prochaine étape consistera en la discussion du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables), qui permettra de fixer les grandes orientations qui seront ensuite détaillées au sein du règlement et du zonage du futur PLU

A cette occasion, **Mr le Maire** souhaite présenter une carte du territoire de Cranves-Sales permettant d'illustrer schématiquement et de manière concrète les grandes orientations contenues dans le PADD.

Il précise qu'en aucun cas cette carte ne constitue un zonage. Elle pourra être modifiée en fonction de l'évolution du dossier.

Présentation de la carte illustrant le PADD

Mr le Maire ajoute que le contenu du PADD sera discuté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

5. AFFAIRES FINANCIERES – REGIE DU COMITE DES FETES – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de l'examen par les services de la trésorerie d'Annemasse des recettes encaissées par la régie « comité des fêtes » lors de la fête de la St Jean, un faux billet de 100 € a été détecté.

Il précise que le régisseur étant personnellement et pécuniairement responsable des fonds de sa régie il est, à ce titre, débiteur de la somme de 100 €.

Celui-ci estimant qu'il ne pouvait être tenu pour responsable, a sollicité la commune, début septembre, pour une demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse.

Monsieur le Maire, considérant que le régisseur n'a pas failli dans sa mission, propose à l'assemblée de donner un avis favorable à sa demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE la décharge de responsabilité et de remise gracieuse sollicitée par le régisseur de recettes du comité des fêtes à la suite de la détection, par la Trésorerie Principale d'Annemasse, d'un faux billet de 100 € suite à la fête de la Saint Jean.**
- **DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

6. SUBVENTIONS 2011 – SYNDICAT D'INITIATIVE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat d'initiative a adressé une demande de subvention exceptionnelle à la commune pour l'achat de tables et de bancs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de six cents euros (600.00 €) au Syndicat d'Initiative de Cranves-Sales**
- **DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

7. INTERCOMMUNALITE – ALPAGE DU LOTY – CREATION DE LA COMMISSION SYNDICALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2009.97 le Conseil municipal entérinait le transfert de propriété de l'alpage du Loty, de la communauté d'agglomération « Annemasse Les Voirons Agglomération », vers les communes de Cranves-Sales et Lucinges.

Afin d'organiser la gestion de ces alpages, il a été décidé la création d'une commission syndicale avec les Communes de Cranves-Sales et Lucinges, dénommée « commission de gestion de l'alpage du Loty » dont la forme juridique est prévue à l'article L. 5222.1 du Code général des collectivités.

Il soumet à l'assemblée le projet de statuts à approuver.

Madame Rouillat demande si, dans le cadre de la gestion des alpages du Loty, il y aura possibilité de rénover les ruines qui se trouvent sur le tènement

Madame Duvillard demande aussi si une subvention éventuelle est envisageable pour des travaux de rénovation sur ces alpages

Monsieur Bernard répond que grâce à l'adhésion de la commune au Plan Pastoral Territorial (PPT) du Haut Chablais, elle pourra bénéficier de subventions intéressantes pour les actions menées dans les alpages du Loty

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour et une abstention,

- **APPROUVE le projet de statuts de la « commission de gestion de l'alpage du Loty » dont un exemplaire est joint à la présente délibération**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

8. AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PROPRIETE CHAPUIS – ROUTE DE LA NUSSANCE

Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain cadastrées E 275, 2785 et 2786, dits terrains « Chapuis », d'une superficie totale de 993 m², classées en zone UC du PLU et situées à l'angle de la route de la Nussance et de la route de Borly, sont à vendre. Ces parcelles supportent une maison d'habitation composée d'un rez de chaussée et d'un étage

Dans le cadre du projet d'aménagement du chef-lieu et de la sécurisation future de ce carrefour, ces parcelles constituent un point stratégique.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et droits à caractère immobilier ou mobilier,

Vu l'inscription au budget primitif 2011 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE M le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains cadastrés E 275, 2785 et 2786, d'une superficie totale de 993 m², pour un prix fixé à 290 000€.**

9. AFFAIRES FONCIERES – ROUTE DE LA NUSSANCE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION GRATUITE

Monsieur le Maire rappelle les travaux entrepris lors de la mandature précédente, qui ont permis d'aménager toute la route de la Nussance, depuis la route de la Bergue jusqu'à la route de Borly. Ces travaux ont notamment été l'occasion de corriger le carrefour constitué de la route de la Nussance et de la route de la Bergue.

Cette rectification du tracé de la voie a nécessité des acquisitions foncières et a également permis de dégager un reliquat de terrain (l'ancien tracé de la voie) qu'il avait été convenu de rétrocéder au riverain le plus proche. Pour cela, un accord de avait été conclu entre les différentes parties prenantes.

Afin de régulariser cet échange foncier, il convient donc de déclasser la partie du domaine public routier communal de l'ancien tracé de la route de la Nussance, inutilisé désormais afin de permettre son échange ultérieur. Il s'agit d'un reliquat de terrain d'une surface de 121 m², au droit de la parcelle cadastrée D 3130 appartenant à M. Crépin (voir plan ci-joint).

Madame Meynet demande s'il reste encore des parcelles à régulariser dans la route de la Nussance

Monsieur le Maire répond qu'une seule parcelle reste encore à régulariser dans cette voirie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1311 – 1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141 – 3 alinéa 2,

Considérant le reliquat du domaine public routier communal affecté à la voie communale dite route de la Nussance (VC 2), résultant des travaux d'aménagement de la route de la Nussance sous maîtrise d'ouvrage communale,

Considérant que ce reliquat est situé désormais en dehors de l'emprise de la voie et n'est plus nécessaire à un usage public ni à la collectivité publique,

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ce reliquat ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte de la route de la Nussance (VC 2),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *Décide de désaffecter, de l'usage du public, en vu de son déclassement futur, la partie de la dépendance domaniale de la route de la Nussance (VC 2), telle qu'elle apparaît au plan ci-joint, soit un reliquat de 121 m²,*
- *Constata la désaffectation matérielle effective de ce reliquat et autorise son intégration dans le domaine privé communal,*
- *Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la division parcellaire qui sera réalisée pour distinguer le domaine public communal et le domaine privé communal, à l'issue de déclassement qui est prononcé.*

10. AFFAIRES FONCIERES – AMENAGEMENT VOIRIE - ACQUISITION GRATUITE

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement « Le Clos des Voirons » créé en 2003 est composé de quatre lots de maisons individuelles. Il est situé entre la route de Lossy, le chemin des Nants et le chemin des Uches.

En concertation avec les services municipaux, un alignement a été défini le long de la route de Lossy, des chemins des Nants et des Uches. Les parcelles issues de cet alignement sont :

- parcelle section C n°2582 pour 88 m² appartenant aux indivisaires des parcelles n° C2581 et 2582,
- parcelle section C n°2583 pour 203 m² appartenant à Mme Claire Lise Jeantet épouse Huissoud, et ses enfants,
- parcelle section C n°2584 pour 132 m², appartenant à Mme Claire Lise Jeantet épouse Huissoud, et ses enfants
- parcelle section C n°2585 pour 44 m² appartenant à M. SATTA Anthony.

Il est proposé d'acquérir ces quatre parcelles, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Décide d'acquérir les parcelles mentionnées ci avant, à titre gratuit,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer les actes découlant de cette acquisition*

11. PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 04 juillet 2011, a mis à jour le tableau des effectifs du personnel communal,

Il présente aujourd'hui les modifications des effectifs du personnel, qui prennent en compte les suppressions et créations de postes suivantes :

SUPPRESSION DE POSTES :

Filière technique :

- 1 agent de maîtrise principal à 35 h
- 1 agent de maîtrise à 35 h
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 h
- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe à 35 h
- 3 adjoints techniques de 2^{ème} classe à 35 h
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à 35 h
- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe contractuels à 25 h

Filière animation :

- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel à 35 h

CREATION DE POSTES :

Filière technique :

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe contractuels à 30 h

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE les propositions de suppressions et de créations de postes ci-dessus.*
- *DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.*

12. AFFAIRES FINANCIERES – TLE - DEMANDE DE REMISE DE PENALITES DE RETARD

Monsieur le Maire expose que si le Trésor public est seul compétent pour accorder des délais de paiement aux redevables qui le sollicitent, la remise des pénalités encourues pour non paiement de la taxe locale d'équipement à l'échéance, est de la compétence exclusive de la collectivité bénéficiaire du produit de la taxe, en vertu des articles 1727 et 1731 du Code général des Impôts.

Il informe le Conseil qu'il a reçu une demande de remise de pénalités de retard concernant Mme Florence NERI BERNAUDON relative à la DP 094 10 A 0022-A qui n'a pas reçu en temps voulu l'avis d'imposition.

En date du 30 juin 2011, la Trésorerie de Rumilly a donné un avis favorable à la demande de remise.

Il propose à l'assemblée de suivre cet avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE la remise des pénalités de retard dues par le pétitionnaire pour non paiement à l'échéance de la TLE afférente à la DP 094 10 A 0022-A.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision et à sa conclusion**

13. INTERGENERATION – MISE EN PLACE DE COURS INFORMATIQUES AU PROFIT DES SENIORS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU les nombreuses demandes formulées par les personnes âgées habitant la commune, en vue de la mise en place de cours informatiques à l'attention des séniors,

VU le projet, initié par le CCAS et approuvé lors du conseil d'administration du 19 septembre 2011, de création de cours informatiques destinés aux personnes âgées,

CONSIDERANT qu'un intervenant a été sélectionné pour encadrer les cours,

Mme Grange, porteuse du projet avec **Mme Douchant**, explique que depuis plusieurs mois, des demandes sont adressées en mairie, en vue d'organiser des cours informatiques. Un formateur a été rencontré, et le 15 septembre dernier, une réunion a été organisée, 25 personnes se montrant intéressées par de tels cours. Il est à préciser que pour le moment, ces cours sont plutôt orientés vers le « 3^{ème} âge »

Une première session de 10 cours débute le 3 octobre pour finir le 12 décembre. Une autre session débutera en janvier 2012

Mr Guyot demande pourquoi les cours ont été limités aux séniors ?

Mr le Maire répond que cela a été fait en raison de la catégorie de personnes qui était en demande de ce type de formations. Cela permet aussi de limiter le nombre de demandes, qui ne pourraient être toutes satisfaites si elles étaient ouvertes à tous. Il est évident que si ces cours remportaient un succès, on trouvera des solutions pour accepter d'autres personnes. Il faut d'abord laisser démarrer le service.

Mr le Maire remercie Mme Andujar, qui assistera le formateur durant ces cours, et offrira donc ses services de manière bénévole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de la création de cours informatiques à l'attention des séniors de la commune, selon les modalités suivantes :**
 - **cours destinés à assimiler les bases de l'informatique (recherche Internet, traitement de texte),**
 - **cours animés par un formateur rémunéré par la commune de Cranves-Sales,**
 - **lieu de formation : salle informatique de l'école élémentaire**
 - **formation organisée en sessions de 10 séances de 2 h chacune. La première session aura lieu à compter du 03 octobre 2011.**
- **FIXE les tarifs des cours informatiques à 60 € par personne la session de 10 séances (soit 6 € la séance).**
- **FIXE le forfait de rémunération du formateur à 17 € bruts de l'heure, congés payés inclus, soit une vacation de 34 € bruts par séance.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.**

14. INTERCOMMUNALITE – POLICE MUNICIPALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ARMES

Monsieur le Maire rappelle que pour les polices municipales intercommunales, les armes doivent être achetées et détenues sous la responsabilité du Maire de la Commune d'implantation du poste de police.

Ainsi, par arrêté préfectoral n° 2008-2430 du 29 juillet 2008, la Commune de Cranves-Sales a été autorisée à acquérir et détenir des armes destinées aux agents de la Police Municipale Intercommunale des Voirons qui exercent sur les Communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues.

Préalablement, une convention relative au financement de ces armes avait été conclue en juin 2006 entre la Commune de Cranves-Sales et la Communauté de Communes des Voirons pour une durée de 5 ans. Cette dernière avait en charge le remboursement des frais d'acquisition ainsi que les coûts éventuels d'entretien et de révision.

Suite à la fusion en Communauté d'Agglomération, ANNEMASSE AGGLO a été substituée à la Communauté de Communes des Voirons par avenant n° 1.

Il est nécessaire de renouveler cette convention relative au financement des armes de la Police Municipale Intercommunale.

Les modalités principales restent inchangées ; à savoir l'achat par la Commune des armes de la Police Municipale Intercommunale et ensuite le remboursement par ANNEMASSE AGGLO qui répercute le coût sur les 6 Communes bénéficiaires de la mutualisation du service dans le cadre des conventions de mutualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE la convention relative au financement des armes de la Police Municipale Intercommunale à conclure entre ANNEMASSE AGGLO et la Commune de Cranves-Sales (commune d'implantation du poste de police),**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.**

15. VOIES ET RESEAUX – SECURISATION DE LA ROUTE DE THONON – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire,

VU la demande formulée auprès du Conseil général le 15 avril 2011, en vue de l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, pour le programme de travaux de sécurisation de voirie route de Thonon

VU le coût HT de ces travaux, portant le montant à 91 161.00 € HT

Considérant que ces travaux portent sur la pose de barrières de sécurité, de l'aménagement de chicanes, de dos d'ânes et d'une signalisation adaptée, en vue d'une limitation de la vitesse des véhicules, et de la sécurisation des abords du centre aéré Pierre Martin,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DEMANDE l'attribution, dans le cadre de la répartition 2010, d'une subvention au titre des amendes de Police, pour le financement du projet de sécurisation de voirie route de Thonon aux abords du centre aéré de la Bergue**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

16. PATRIMOINE – LA TOURBIERE DE LOSSY

Mr Pelloux intervient pour faire état de l'avancement des actions engagées en partenariat avec ASTERS, pour valoriser la tourbière de Lossy, qui est prévue dans le SCOT d'Annemasse agglomération et dans le PLU. Il explique aussi que des aides financières intéressantes sont envisageables en faveur de ces opérations.

Mr Corvi ajoute que de nombreuses actions pédagogiques peuvent être mises en place sur ce marais de Lossy. Il faut aussi convaincre les propriétaires qui sont sur la tourbière. Enfin, il faut rapidement mettre en place des caillebotis pour rendre la tourbière accessible.

17. QUESTIONS DIVERSES

-Elections 2012

Mr le Maire rappelle qu'en 2012, 4 élections nationales auront lieu. Les conseillers municipaux sont invités à se rendre disponibles durant ces week end, pour les permanences.

-Rentrée scolaire 2011-2012

Mme Odeyer explique que la rénovation des cours d'école a été une très bonne surprise pour les enfants et les enseignants lors de cette rentrée. En revanche, les classes restent très chargées, sans qu'il ait fallu créer de classes supplémentaires.

Mme Clerc ajoute qu'au niveau des services périscolaires, le taux de remplissage est très bon, le bâtiment périscolaire étant plein, tout comme le restaurant scolaire. Il faut se satisfaire que tous les dossiers aient été acceptés.

-Travaux

Mr Esposito explique que les travaux des cours d'écoles ont été réalisés dans les temps, durant l'été. Le challenge a été mené à bien. Tous les remerciements sont adressés aux services techniques communaux et aux entreprises.

-Personnel communal

Mr le Maire explique que le contrat de l'ancien gardien du complexe sportif n'ayant pas été renouvelé, il a fallu organiser un nouveau recrutement, qui a abouti favorablement, grâce à l'application de critères de sélection très stricts. Le nouveau gardien prendra ses fonctions début octobre 2011.

Mr le Maire explique aussi que le responsable communal du service culture-communication, a obtenu une mutation dans une autre collectivité. Son remplacement est en cours.

Mr le Maire explique enfin qu'une décision a été prise durant l'été en vue de recruter un Directeur des Services techniques. Mr Corvi ajoute qu'au regard de l'expansion de la commune, de la technicité et complexité des projets, il devient nécessaire de recruter une personne qui puisse chapeauter les services techniques, et mener à bien les projets.

-Urbanisme

Mme Gentil explique que l'étude concernant la révision du PLU avance bien. Les orientations d'aménagement (OA) sont en cours d'examen. Le travail d'analyse est de plus en plus précis, à la parcelle. Elle ajoute que le dossier d'aménagement du chef-lieu, dont la maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une consultation d'entreprises, sera étroitement associé au PLU

Mme Gentil précise que le projet de deux ensembles collectifs route des Pérosais devrait se réaliser à compter de fin octobre 2011

-Intervention Mr Corvi

Mr Corvi intervient concernant le jumelage avec la ville de Torella. Il explique qu'en 2011, le voyage n'a pu avoir lieu, et a dû être reporté en 2012. Ainsi, un voyage de 3 jours sera prévu aux environs du week end du 1^{er} mai. Ce dossier n'est plus sous la charge de P Clerc, et sera officiellement repris par Mr Bernard

Mr Corvi informe les conseillers municipaux qu'une invitation de l'EPF (Etablissement public foncier) a été adressée pour 3 sessions de formation : le 5/10 à Mieussy, le 19/10 à Sévrier et le 3/11 à Reignier

Mr Corvi indique enfin que le nouveau numéro de « L'essentiel » paraîtra début octobre

-Intervention de Mme Meynet

Celle-ci indique que l'étude pour la liaison autoroutière entre le carrefour des chasseurs et Findrol est relancée. A ce titre, un des deux tracés concerne le territoire de Cranves-Sales, avec risque de suppression de deux sorties existantes : Le Bergue et Lucinges.

Mr le Maire rappelle que ces informations sont pour l'instant purement journalistiques.

-Comité des fêtes

Mr Huissoud, vice président du Comité des fêtes, donne les éléments de programmation des futurs événements organisés par le comité des fêtes :

- 23/10 : Pressée de la pomme
- 30/10 : Fête de la citrouille
- 11/12 : Marché de Noël

-Cérémonies

Mr Huissoud informe les conseillers que le 27^{ème} BCA viendra lors de la cérémonie du 11 novembre. Un concert gratuit sera donné par la fanfare du 27^{ème} BCA en fin de journée, dans la maison des sociétés

Mme Clerc annonce que les prochaines « virades de l'espoir » auront lieu le 25/09 à Bonne sur Menoge, en collaboration avec la commune de Lucinges

18. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire invite les conseillers à prendre connaissance des décisions qui ont été prises sur délégation du Conseil Municipal. Celles-ci n'appellent pas d'observations.

- ↳ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H
- ↳ Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 07 novembre 2011 à 19H.
- ↳ Mr le Maire remercie la presse et le public

Le président de séance,
Le Maire

Bernard BOCCARD



La secrétaire de séance,

Frédérique MEYNET



